

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 24 janvier 2022, le règlement suivant :

**Règlement d'emprunt 1187-22 autorisant des travaux de rénovation à l'immeuble municipal situé au 120, rue Melanson (Maison des jeunes) et décrétant un emprunt de 86 737 \$, remboursable en 15 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 mars 2022. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2022

Céline LeBlanc  
Greffière